



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 6^e jour du mois de mai deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents :

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est absent : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
aussi présent: M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 32. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 avril 2024 pour un montant de 75 367,80 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifié sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

5. Résolutions

6. Affaires nouvelles

7. Varia

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Martin Côté
secrétaire

Sébastien L'Écuyer
maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.